



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 058/2023  
SÉANCE N° 3 DU 13 MARS 2023

### DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIE CITOYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 mars 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Nicole Bouillon, Isabelle Fougeray, Gwénaél Poisson (à partir de 17 h 12), Christine Dubois, Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois (jusqu'à 17 h 39), Jean-Pierre Thiot (à partir de 19 h 06), Isabelle Eymon, Olivier Barré (jusqu'à 18 h 30), Bruno Flécharde (jusqu'à 18 h 46), Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

#### Étaient représentés

Éric Paris a donné pouvoir à Céline Loiseau, Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Louis Michel a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Olivier Barré a donné pouvoir à Patrick Péniguel (à partir de 18 h 30), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Patrice Morin (à partir de 18 h 46), Antoine Caplan a donné pouvoir à Bruno Bertier.

Liste des délibérations affichée le : 17 mars 2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2023

DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'ÉNERGIE CITOYENNE

Rapporteur : Marcel Blanchet

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de favoriser le développement d'actions de son Plan Climat Air Énergie Territorial ou PCAET,

Considérant que le développement d'énergie renouvelable fait partie des actions à mener,

Qu'une proposition de l'association Récit, en lien avec l'association locale Synergies permettra d'accompagner le développement d'énergies renouvelables citoyennes locales,

Qu'il convient d'approuver l'engagement de Laval Agglomération dans ce projet,

Après avis favorable de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La proposition d'animation d'un programme d'actions pour le développement des énergies renouvelables citoyennes sur Laval Agglomération présentée par Synergies 53 en partenariat avec Récit est approuvée.

Article 2

L'adhésion à RECIT est approuvée pour 2023. Le montant annuel de la cotisation est de 1 000 €.

Article 3

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet, en particulier convention avec Synergies 53 ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet et tout avenant y afférent.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter auprès des partenaires publics et privés toutes subventions ou aides utiles et, pour ce faire, à signer tous les documents à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230313-S03-BC-058-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Mise en ligne : 21-03-23